CENSVRA FACVLTATIS SACRÆ THEOLOGIÆ PARISIENSIS,

lata in Libellum qui inſcribitur.

LA FAMILLE CHRESTIENNE ſous la conduite de Sainct Ioſeph, &c. A Paris chez Pierre Targa Imprimeur Ordinaire de l'Archeueſché, ruë Sainct Victor, au Soleil d'or. M. DC. XXXXIV. Auec permiſſion.



PARISIIS,

Apud IVLIANVM IACQVIN Typographum Iuratum Vniuerſitatis, via Latomorum, propè Sorbonam.

M. DC. XLIV.

CENSVRA FACVLTATIS SACRÆ Theologiæ Pariſienſis, lata in Libellum qui inſcribitur, LA FAMILLE CHRESTIENNE SOVS LA CONDVITE DE S. IOSEPH, &c.

A Paris, chez Pierre Targa Imprimeur Ordinaire de l'Archeueſché, ruë S. Victor, au Soleil d'or. M. DC. XXXXIV.
Auec permiſſion.

CVM Anno R. S. 1644. Calend. Octob. peracto ſolemni Sacro de S. Spiritu, in generali Congregatione apud Sorbonam M. ANTONIVS DE BREDA Syndicus expoſuiſſet, ſe præ manibus habere Libellum, cui titulus eſt, LA FAMILLE CHRESTIENNE SOVS LA CONDVITE DE S. IOSEPH, &c. In quo multa animaduerſione digna deprehenderat, eumque examinandum ipſi Facultati obtuliſſet, eadem Facultas quoſdam ex ſuo Ordine Magiſtros ſelegit, qui prædictum Libellum diligenter euoluerent, & de eo ad proxima comitia referrent.

Quinto itaque die eiuſdem menſis & anni, in comitiis extraordinariis, relatione præfatorum ſelectorum audita, qua declararunt Auctorem iſtius Libelli, peculiaris cuiuſdam ſpiritus ductu, reſpexiſſe ad vanitates & inſanias falſas, & miracula ac

reuelationes sibi finxisse, vt Familiam & Institutum suum extolleret & cæteris omnibus præferret: Multa contra Ecclesiæ vsum & praxim eiusque sanctitatem, integritatem, & authoritatem, contra genuinum S. Scripturæ sensum, Sacros Canones, Apostolicas Constitutiones, vota atque Instituta Regularium, atque etiam in Dei Summi, Christi Domini, Augustiss. Matris eius, Beatiss. Ioseph, & aliorum SS. honorem & maiestatem congessisse. Et vt Matrimonij statum impensius commendaret & pluribus suaderet, Cœlibatum nimium depressisse, ac in eum finem quamplurima hæretico planè sensu, Sacris Scriptoribus & præcipuè S. Paulo contraria, nonnulla etiam schismatica, erronea, & temeraria, innumera obscœna & impura, ac piarum aurium offensiua protulisse; Iudicauit Facultas prædictum Libellum damnandum provt de facto damnauit, tanquam continentem propositiones Hæreticas, Impias, Blasphemas, S. Scripturæ, Ecclesiæ vsui & praxi, Sacris Canonibus, Apostolicis Constitutionibus, disciplinæ Ecclesiasticæ & regulari contrarias, schismaticas, erroneas, temerarias obscœnas, piarum aurium offensiuas, calumniosas, seditiosas, insulsas & falsas. Censuitque hanc generalem Censuram esse euulgandam, sic tamen vt nonnullæ propositiones peculiaribus notis afficiantur, ea adhibita cautione, vt quæ aliquid obscœnitatis redolent, ad vitandum scandalum, non exscribantur. Iuxta quod decretum sequentibus Comitiis mensis Nouembris, has quo sequuntur ordine Magistri retulerunt, quas probauit Facultas.

PROPOSITIONES EXCERPTÆ EX Libro qui inscribitur LA FAMILLE CHRESTIENNE SOVS LA CONDVITE DE S. IOSEPH, &c. *A Paris chez Pierre Targa Imprimeur Ordinaire de l'Archeuesché, ruë Sainct Victor, au Soleil d'or. M. DC. XXXXIV. Auec Permission.*

PRIMA PROPOSITIO.

Pag. 11. A*VTHOR loquens de sua Familia dicit*, Qu'elle est la fin, & la consommation, & la couronne de toutes *les* œuures *de Dieu*, & qu'il ne s'agit rien moins que de renoueller le primitif Esprit du Christianisme, & de changer toute la face de l'Vniuers, mais il faut que cela se fasse par vne voye sanglante & bien estrange, &c.

Pag. 73. Vne grande lumiere m'enuironna, & me découurit, auec vne clarté si abondante & si intime, que ie n'ay peu depuis la perdre, l'estat de tout le monde, les déreglemens de l'Eglise vniuerselle, & depuis les plus grands iusques aux plus petits, & ce qu'il faloit faire pour faire les Chrestiens veritables Chrestiens, & restablir l'Esprit de Religion dans les Familles seculieres, desquelles il est entierement banny, &c. *Idem pag.* 25. 75. 137. 138. 308.

CENSVRA.

Hic ſpiritu particulari, delirat, & errat author, & in Eccleſiæ, infallibilitatem, integritatem & canonicam diſciplinam contumelioſè impingit.

II.

Pag. 243. *Loquens de Chriſto*, Regardez-le, donnant ſes pieds à toucher, & baiſer à vne Magdeleine, & s'impâtiſſant auec elle, en tout, meſme iuſques à pleurer, quand il la voit pleurer. En ſorte qu'on diſoit, *Ecce quomodo amabat eam*, *&c.*

Pag. 244. Le plus ſeuere de tous, S. Paul, ne laiſſe pas de condeſcendre à cette ſocieté & affabilité au chapitre 9. de l'Epiſtre aux Hebreux, quand il dit; pourquoy ne me ſera-il pas permis auſſi bien qu'aux autres Apoſtres de faire mes Miſſions, ayant vne femme ſœur pour compagne? Où il adioûte pluſieurs choſes, qui ſeroient condamnées à preſent dans la bouche d'vn autre.

Pag. 247. 248. Il eſt bon que ie die, que ces gens-là qui ſont ſi ſecs & ſi ſeueres, deferent trop à l'aduis de S. Paul, & trop peu à celuy de S. Pierre, & des autres Apoſtres, & ne prennent pas garde que ce bon Saint, comme il eſtoit infirme auec excés du coſté de la chair, & d'ailleurs plein de zele & tout feu, a creu faire vn grand ſacrifice à Dieu, de tourner tout le monde du coſté que le S. Eſprit luy auoit inſpiré; & ce zele l'emporte, ſans y penſer, quaſi iuſques à deſtruire l'excellence & la ſainteté du Mariage.

Page 272. *&* 273. Il eſt donc temps que nous

deuenions ſages aux deſpens des ſiecles paſſez, & que l'experience nous deſabuſe des faux principes & maximes que l'erreur, l'ignorance, & le trop de credulité a fait paſſer pour veritez Euangeliques; & que pour cet effect nous demeurions d'accord que les Apoſtres ont eu de differentes opinions, & ſe ſont contrariez és choſes que noſtre Seigneur n'auoit pas expliquées aſſez clairement, ou definies abſoluëment; & que les zelez de ce temps qui veulent que toutes les paroles de S. Paul (ſans exception d'aucune) paſſent pour articles de foy, comme celles de Ieſus Chriſt, & au preiudice du ſentiment contraire de S. Pierre & des autres Apoſtres, s'aueuglent trop, & ne prennent pas garde qu'il en a dites dans l'excés de ſon zele, qui ne peuuent eſtre excuſées.

Pag. 276. Saint Paul luy-meſme ſe faſchoit que les vns le citoient, les autres Apollo, & les autres Cephas; laiſſez-là, diſoit-il, Paul, Apollo, Cephas, & regardez fixement Ieſus-Chriſt: Or eſt-il que iamais Ieſus-Chriſt n'a voulu ſe declarer, ny mettre en queſtion, quel eſtoit le plus excellent du Mariage, ou du Celibat, dont à preſent on ſe tourmente ſi inutilement, &c.

CENSVRA.

His propoſitionibus Author verba Chriſti à S. Ioanne relata falſat, Chriſti exempla in carnalem ſenſum torquet, malè citat S. Pauli locum 1. ad Corinth. 9. & in prauum ſenſum flectit, propendet in hæreſim, dicens ſanctum Paulum

multa illic adijcere, quæ nunc ab alio dicta damnarentur; & Christum noluisse, proposita quæstione, decernere, vter status, Matrimonij an Cœlibatus, esset dignior, de quo, vt inquit, hodie tanta & tam inutilis contentio. Quæ autem habet pag 247. 248. & 272. &c. Doctrinæ Apostolicæ iniuriosa, blasphema, erronea & hæretica.

III.

Pag. 137. 138. Il est asseuré que tous les Diables & leurs Supposts y ioüeront de leur reste, & creueront plustost que de souffrir qu'on euente leur mine, & qu'on dresse des Nouiciaux pour former dans l'Esprit du Christianisme, & faire viure religieusement ceux & celles qui sont dans le grand monde; lequel aussi bien qu'eux ils croyent leur appartenir par vn droict acquis dés le commencement, ils bastiroient plustost cent maisons monastiques de leurs mains, que d'en laisser esleuer vne pour le public, & pour faire de bons Chrestiens, & de saintes Familles; C'est pourquoy si Dieu veut l'acheuer, il faudra necessairement qu'il y employe les miracles, comme il a fait iusques icy, & qu'il attire à son party les plus souueraines puissances pour en venir à bout. Ce qu'il faut esperer selon la Prophetie de S. Iean, qui asseure que sa bonté diuine ayant tousiours aimé les siens, qui viuent au milieu du monde, elle doit les aimer d'vn amour singulier à la fin des siecles.

Pag. 218. 219. Par ce que nostre dessein principal est de releuer le Sacrement de Mariage que le Diable a tant auily, qu'on ne peut plus en prononcer le nom, sans blesser & troubler l'imagination des per-

ſonnes (ce qui eſt tout à fait pitoyable;) & que ces Familles-cy ſeruent de pepiniere pour remplir deſormais l'Egliſe de Familles Chreſtiennes, & de modele de la ſainteté & droiture dans laquelle elles doiuent viure, & de rendre par ce moyen peu à peu Religieux tout le monde. A ces fins nous ferons en ſon temps de bons Mariages entre les garçons & les filles qui ſeront eſleuées dans ces Familles.

Pag. 231. 232. L'Egliſe Catholique eſt vn grand Corps; dont les deux ſexes qui compoſent le genre humain ſont les parties; & par conſequent elle doit eſtre vniforme en toutes choſes; Elle eſt vne immenſe Congregation de tous les fideles hommes & femmes, garçons & filles, que Dieu a doüé d'vne humeur ſociable & affectiue, pour conſpirer & concourir à la multiplier, conſeruer & faire fleurir iuſques à la fin des ſiecles; & c'eſt dans cette veuë qu'il declara ſi ſolemnellement, qu'il n'eſtoit pas expedient que l'homme fût ſeul, & qu'il eſtoit conuenable, de luy donner vne aide ſemblable à luy, & appella cette aide femme.

Pag. 43. Les vœux que les Chreſtiens font au Bapteſme en qualité de Religieux de la Religion de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, contiennent eminemment tout ce qu'on peut voüer à Dieu. *Idem pag.* 148.

Pag. 271. 272. Ie ſouſtiens que la proſperité ou la deſolation des Eſtats; *tout* le bien & le mal de l'Egliſe, & l'Eternité bien-heureuſe ou mal-heureuſe de tous les hommes, dépend des bons ou mauuais Mariages; ce qui me fait conclure qu'il eſt tres-

important à l'Eglise & au bien public, que les mariez soient saints, & que les saints soient mariez.

Pag. 277. L'excellence de la sainteté d'vn Estat ne se mesure pas à l'aune de l'estat, mais à celle du cœur, de la droite intention, & de la charité qui anime plus l'vn que l'autre. Tant s'en faut, *Iesus-Christ* n'a dit en toute sa vie que deux mots, touchant ceux qui se separent du Mariage, encore y a-t'il apporté vne telle sobrieté, qu'il sembloit n'en parler qu'auec peine, & seulement comme en passant, & par rencontre, de peur que les Chrestiens ne prissent trop le change, & ne vinssent à faire vn ordinaire d'vne chose extraordinaire, comme ils ont fait depuis que S. Paul a exageré cet estat auec tant de ferueur; & voilà ce qu'en a dit nostre Seigneur: Il y en a qui sont impuissans par nature & de leur origine, d'autres qui sont rendus impuissans par les hommes, & d'autres qui se priuent du Mariage par vn motif celeste; & immediatement apres il adioûte ce petit mot, *qui potest capere capiat*, m'entende qui pourra: Il vouloit dire, qu'il y en auroit peu de ces derniers, qui embrasseroient le Celibat par vocation diuine, & beaucoup qui faute de comprendre ses sentimens s'y engageroient à la legere, &c.

Mais quoy, on a bien-tost laissé sa vie, sa maniere de conuerser; ses principes, ses actions & ses paroles, pour courir apres d'autres; c'estoit le grand grief de son disciple bien aimé, quand il dit: *Mundus eum non cognouit, & sui eum non receperunt*, que le monde n'a pas voulu suiure ses voyes & adherer à ses maximes, & que mesme les siens n'ont pas receu

pleinement ſon Eſprit, & c'eſt le vray ſens de ces termes, *declinauerunt omnes*, tous les hommes ont forligné de la regle diuine, & ſe ſont eſcartez des ſentiers de la droite nature, *vſque ad vnum*, hors, excepté l'Homme-Dieu ſeul.

CENSVRA.

His propoſitionibus, contumelioſè, temerariè, erroneè author impugnat vota & ſtatum Regularium, Celibatum, Eccleſiaſticam diſciplinam: Iniurioſè de omnipotentia & Sapientia Diuina loquitur; ineptè & falsò loca S. Ioannis & Pſalmiſtæ applicat; Verbis Chriſti & S. Pauli in prauum & hæreticum ſenſum abutitur.

IV.

Pag. 59. 60. 61. Or le vray fondement de ces ineffables grandeurs, conſiſte, en ce que Dieu le Pere, ayant choiſi de toute eternité le glorieux S. Ioſeph entre les millions d'Anges & d'hommes, pour le mettre vn iour en ſa place, & transporter ſur luy l'Auguſte Nom de Pere de IESVS ſon bien-aimé Fils, & celuy de chef & mary de ſa tres-digne Mere; ſa Sageſſe infinie le perſuada facilement qu'il luy deuoit auſſi *ceder* en ce temps-là ſon Sceptre & ſa Couronne, & le faire ſeoir en ſon thrône, le reueſtir de ſon authorité, & luy communiquer la plenitude des ſciences & des lumieres de ſon Eſprit, pour eſtre mieux repreſenté par luy, & pour le rendre digne de faire les fonctions d'vn Dieu ſur vn Dieu meſme, & ſur vne Mere de Dieu: Et ſa meſme Sageſſe conclud encore qu'il faloit neceſſaire-

ment aſſujettir au domaine de ce grand Saint, toutes les creatures, que ces deux-là contiennent eminemment; Tellement qu'il eſt vray de dire, qu'en meſme temps que Ieſus & Marie regardent dans la gloire auec vn œil de Maieſté toutes les deux natures, l'Angelique & l'humaine, proſternées en qualité de vaſſales à leurs pieds, ils enuiſagent Saint Ioſeph auec reſpect, & ſoumiſſion, l'vn comme ſon tres-honoré Pere, l'autre comme ſon ſouuerain Seigneur.

Pag. 79. 80. 81. Cet homme ſelon le cœur de Dieu & ſi *neceſſaire* à ſa gloire, qu'il a quatre mil ans durant fait ſurſeoir le deſſein de ſon Incarnation, & a laiſſé paſſer ces grands Prophetes & Patriarches pour l'attendre, quelque inſtance que ſon amour luy fiſt de le precipiter; & n'a point fait eſtat des offres de ſeruice, non plus que de toutes les excellences de ces belles natures Angeliques & Seraphiques, qui luy demandoient humblement la preference, pour s'arreſter à luy, HOMME le Sauueur du Sauueur, & qui luy a donné & redonné cent & cent fois la vie, ſoit en le mettant à couuert du maſſacre d'Herode, ſoit en le faiſant viure du trauail de ſes mains & des ſueurs de ſon viſage; & qui par conſequent, comme cauſe ſeconde, ſe peut dire auec verité l'Autheur & le conſeruateur de la vie de tous les hommes, de tous les Anges, & *de Dieu meſme*, puis que la vie de Ieſus-Chriſt eſt leur vnique vie; Homme enfin qui eſt plus qu'vn homme, qui eſt plus qu'vn Ange, & comme vn Dieu, par la demiſſion volontaire & *entiere* que le Pere eternel luy a

fait de *tous* ses droicts auec son Fils, & la part qu'il a eu à tous les Attributs diuins.

Pag. 82. 83. 84. Qu'on ne die pas que ie le fais paroistre dans vn trop grand iour, & qu'il n'est pas croyable, que sa grandeur eust esté si long-temps cachée à nos yeux, s'il estoit tel que ie le dis; car au contraire, les grandeurs qui ont plus de rapport & de ressemblance à l'Essence diuine, ne sont iamais connuës plainement non plus qu'elle; Celle de nostre Saint est de cette nature, tant il a esté plein & transparant de la Diuinité; mais il faloit qu'il fut aneanty, soit pour mieux cacher le mystere du Verbe Incarné au Demon qui deuoit l'ignorer, en luy cachant les excellentes qualitez de celuy qui deuoit en estre le Pere, soit pour le mieux manifester aux hommes qui le deuoient sçauoir. Outre qu'il auoit instamment demandé de viure inconnu à l'exemple de ce grand Tout qu'il voyoit estre deuenu rien, & couuert de la forme d'vn chetif homme; ce qui luy fut pleinement accordé, à condition pourtant, que, comme Iesus-Christ a esté découuert & manifesté sur la fin de sa vie, apres auoir esté caché l'espace de trente ans, ainsi Saint Ioseph le seroit au declin du monde.

Pag. 85. Venez Rois & Monarques du monde, payer le tribut qui est deu au Roy du Roy des Rois, & au Seigneur de l'Emperiere de l'Vniuers, &c. *pag.* 88. 89.

Pag. 91. Et lors que vous aurez instinct de vous adresser à Dieu mesme, *Ite ad Ioseph*, presentez vos requestes à Ioseph, puis qu'il est son grand Chan-

celier & son fidel Coadiuteur, sur lequel il se repose de toutes les affaires du monde.

Pag. 101. Lequel ayant esté l'Arbitre & le dispensateur du salutaire des hommes sur la terre, doit aussi l'estre de leur salut dedans le Ciel. *Idem pag.* 106. 241.

CENSVRA.

Hæ similesque propositiones temerariæ, quibus passim respersus est Liber; Deo, Christo, Beatissimæ Matri, aliisque Sanctis sunt iniuriosæ & blasphemæ.

V.

Pag. 333. 334. La Diuine Prouidence qui fait tout auec poids & mesure, a voulu reseruer cette gloire (de l'establissement de la Famille de Saint Ioseph) au Fils aisné de son Eglise, & au temps qu'il luy tient lieu de Pere & de Pasteur en cette qualité, orpheline qu'elle est du sien, & qu'il faudra peut-estre (si le Saint Esprit ne preside souuerainement au Conclaue assemblé pour luy donner vn successeur) qu'il en fasse l'Office plus long-temps, puis que c'est l'ordre que l'aisné soit le Pere de la Famille, quand le Chef est mort, ou absent, ou incapable de cette charge.

CENSVRA.

Hæc propositio insulsa seditiosa & schismatica.

VI.

Aliis pluribus prædicti Libelli paginis continen-

tur propositiones, quæ dum impotentiam resistendi concupiscentiæ astruunt, & dum asserunt remedia eidem extinguendæ hactenus parata, maius incendium excitasse; bonis moribus, canonicæ & regulari disciplinæ, diuinisque litteris repugnant; quæ quia possent inducere ad impurissimas libidines, & ad horrenda desideria carnis perficienda, quæ apud sanctos etiam nominari nefas, & cum scandalo euulgarentur, exscribi Sacra Facultas noluit, sicut nec plerasque alias, licet hæreticas, impias, blasphemas, contumeliosas, calumniosas, etiam castigatione ac animaduersione dignas, vt mirum sit, in tam exiguo libello, tot ac tantos errores, homini aliunde singularem pietatem professo, excidisse.

Actum & confirmatum, loco, diebus & anno præfatis, atque euulgatum.

Ex mandato DD. Decani & Magistrorum prædictæ Facultatis Sacræ Theologiæ Parisiensis.

PH. BOVVOT.